

EDITO



L'année 2010 nous aura appris beaucoup de choses. À commencer par le fait qu'une mesure reconnue par tous comme étant juste, votée à ce titre par la représentation nationale peut être à peine quelques mois plus tard remise en cause par cette dernière. Ici, je fais évidemment référence au crédit d'impôt pour les prescriptions de travaux dans le cadre de PPRT. Après avoir oscillé entre 15 et 40 %, il a été fixé à 30 %, plafonné à 5 000 € pour une personne seule, et étendu aux propriétaires bailleurs. Entre les mois de juin (Loi du Grenelle 2) et de décembre (Loi de Finances), le retrait de l'État est incompréhensible. Il aurait pu être encore plus conséquent si quelques parlementaires ne s'étaient pas impliqués très activement dans les débats pour défendre l'intérêt des riverains des zones Seveso.

Quelle est la situation actuelle ? Le Gouvernement a sciemment décidé de faire payer le principal des travaux par les riverains. Cette initiative est doublement malheureuse dans la mesure où elle remet également en question la participation des industriels et des collectivités. Nous ne pouvons pas en rester là. Amaris va donc à nouveau interpeller le Gouvernement et les parlementaires. Amaris demande à tous les maires concernés de signer la Déclaration Solennelle qu'elle adressera au Ministre de l'environnement.

Yves BLEIN,
Président, Maire de Feyzin

L'ACTUALITÉ DES RISQUES

> Marc Massion :

UN SÉNATEUR QUI A DÉFENDU LES RIVERAINS DES SITES SEVESO



Rencontre autour du thème du crédit d'impôt avec Marc Massion, Sénateur-Maire de Grand-Quevilly, une commune qui a adhéré tout récemment à notre association.

Majeur : Le taux du crédit d'impôt a beaucoup fluctué en 2010. Que pensez-vous de la situation actuelle ?

Marc Massion : La loi de Finances est le moment où on peut faire bouger les choses. Force est de constater qu'elles n'ont pas évolué dans le bon sens pour nous. Aujourd'hui, le crédit d'impôt est de 30 % plafonné à 5 000 € pour une personne seule. 30 % c'est moins mauvais que 15 % mais le plafonnement ramené à 5 000 € au lieu de 30 000 € est un recul très net.

Majeur : Que s'est-il passé ?

M. M. : Il faut avoir bien en tête que cette question suscite peu de débats. Rares sont les parlementaires qui se sentent concernés. Les gouvernements qui se sont succédés depuis 2003 n'ont pas manifesté un véritable intérêt à cette question. La Commission Mixte Paritaire a donné l'illusion d'améliorer le texte initial et la communication a porté essentiellement sur le taux en faisant quasiment l'impasse sur le plafonnement des travaux.

Majeur : Vous êtes Maire d'une commune concernée par un PPRT et également sénateur. Vivez-vous des contradictions ?

M. M. : En tant que législateur, je défends l'idée de la mise en place de périmètre de sécurité autour des sites à risques. Il y a une réelle nécessité à protéger les habitants et les entreprises. En tant que Maire, je crains que les collectivités locales ne soient mises sérieusement à contribution. L'État

ne fait pas mystère qu'il n'y a plus d'argent et les industriels me paraissent épargnés. Dans sa logique, l'État n'aidera pas les collectivités locales

Majeur : Quelle est la situation de votre commune ?

M. M. : À Grand Quevilly, nous avons sur notre territoire la même usine qu'à Toulouse et nous n'avons toujours pas de PPRT. Il n'a été prescrit qu'en mars 2010 et ne sera certainement pas achevé avant 2012, plus de 10 ans après le drame d'AZF. Je pressens que la situation va être difficile à gérer avec les habitants. Comment expliquer à des gens aux revenus modestes qu'ils devront financer eux-mêmes les travaux que leur impose la loi ? Ce sera encore plus difficile pour les habitants expropriés.

Majeur : Crédit d'impôt, y aura-t-il une suite pour selon vous ?

M. M. : Rendez-vous en 2011, lors du prochain vote de la Loi de Finances. Le combat n'est pas fini ! Il ne faut pas baisser les bras.

Crédit d'impôt

La chronologie des événements

- > **2004, Loi Bachelot :** crédit d'impôt de 15 % du montant des travaux, plafonné à 5 000 €, pour une personne seule et 10 000 €, pour un couple. Seuls les propriétaires occupants sont concernés.
- > **2 010, Loi du Grenelle 2 :** crédit d'impôt désormais fixé à 40 % et plafonné à 30 000 €.
- > **2 010, projet de Loi de Finances :** crédit ramené à 15 % et plafonné à 30 000 €.
- > **2 010 encore, Loi de Finances :** la Commission Mixte Paritaire remonte le crédit à 30 % mais ramène le plafond des dépenses de 30 000 € à 10 000 €. Le crédit d'impôt est étendu aux propriétaires bailleurs.

SUR LE TERRAIN

IL FAUT RÉPONDRE AUX QUESTIONS DES HABITANTS DES ZONES PPRT



Mairie annexe de Laleu-La Palice dans laquelle se tiennent les permanences

Il y a quelque chose de stimulant à voir les communes réagir aux problèmes posés par l'élaboration des PPRT sur leur territoire. Pour pallier au « déficit humain » de la procédure PPRT, le Maire de La Rochelle, Maxime Bono, a décidé de créer un dispositif appelé « cellule d'information juridique », organisé autour d'entretiens personnalisés pour les habitants directement concernés.

Partant du constat que les réunions publiques génèrent des tensions et des craintes qui demeurent parfois sans réponse concrète, une permanence est organisée, tous les 15 jours, dans le quartier de La Palice. L'objectif est d'offrir un espace d'expression et d'information aux habitants impactés par les mesures foncières et les prescriptions de travaux. Cette formule individualisée se révèle particulièrement bien adaptée pour aborder des sujets relevant de l'intime. Par exemple, à travers la question du logement, c'est, en effet, toute l'histoire et le patrimoine familial qui affluent.

Depuis le mois de décembre, une dizaine de familles ont ainsi été reçues par la cellule d'information juridique, composée d'un représentant du cabinet du Maire, du Directeur des affaires juridiques de la Ville et de la responsable du suivi du PPRT au service urbanisme.

Pour la municipalité, ces entretiens sont l'occasion d'amorcer une relation suivie avec ces habitants et de mieux cerner leurs

craintes. Ici s'affiche également la volonté de la mairie d'être active sur le dossier PPRT.

Des communes innovent et trouvent des solutions locales aux problèmes posés par les PPRT. Pour autant, certains problèmes n'ont pas de solution. Ainsi, à La Rochelle, des habitants posent parfois des questions qui restent encore sans réponse car aujourd'hui, en matière de PPRT, les retours d'expériences sont bien maigres et les zones d'ombres nombreuses.

AMARIS

PCS : FORMEZ-VOUS !

Parce que les Plans communaux de sauvegarde demandent de repenser l'organisation en interne des services municipaux, parce que certaines communes n'ont pas les moyens humains, etc. beaucoup d'entre vous n'ont pas mis en place leur PCS.

C'est pourtant une obligation légale. Amaris organise une première formation sur les PCS le 14 avril. De son succès dépendra le renouvellement ou pas de la formule. L'objectif est d'outiller les participants afin qu'ils repartent dans leurs communes avec une trame de PCS et tous les éléments nécessaires.

Si cette formation vous intéresse, contactez Delphine Favre au 01 48 96 81 93 ou par mail delphine.favre@amaris-villes.org

CHEZ NOS PARTENAIRES

DES CHERCHEURS SUR LE TERRAIN DE LA CONCERTATION

Retrouver sur le site de l'icsi www.icsi.eu.org les interventions prononcées lors de la journée organisée en novembre dernier sur le thème de la concertation. Environ 70 chercheurs, élus, industriels, membres d'organisations syndicales, etc. ont ainsi confronté leurs points de vue. Yves Blein a ouvert les discussions en rappelant la démarche initiée à Feyzin avec la conférence riveraine, une expérience qui est d'ailleurs l'objet d'un cahier de la sécurité industrielle paru dernièrement et téléchargeable sur le site de l'icsi.

AGENDA

- > **AMARIS RENCONTRE LES PARLEMENTAIRES** : 9 février
Objectif : le retour du crédit d'impôt à 40 % plafonné à 30 000€
- > **CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AMARIS** : 24 février
- > **INTERVENTION D'AMARIS À LA JOURNÉE ORGANISÉE PAR LE CNRI À BOURGES** : 7 avril
- > **FORMATION SUR LES PCS** : 14 avril
- > **FORUM SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, PIERRE-BÉNITE** : 21 avril
- > **JOURNÉE D'INFORMATION SUR LES PPRT AU GRAND LYON** : avril
- > **INTERVENTION AMARIS LORS DE LA RENCONTRE TECHNIQUE SUR LES PPR ORGANISÉE PAR LE RÉSEAU IDÉAL CONNAISSANCES** : 16 mai

À RETENIR

Les Rencontres de Fos-sur-Mer et l'Assemblée Générale d'Amaris auront lieu les 16 et 17 juin.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ADHÉRENTS

Communauté urbaine de Toulouse, Grand Quévilly.

MAJEUR N°22

Lettre de l'Association Nationale des Communes pour la Maîtrise des Risques Technologiques Majeurs

AMARIS
153, rue Jean-Lolive
93695 Pantin cedex
www.amaris-villes.org

Directeur de la publication : Yves Blein
Rédaction : Delphine Favre
Réalisation et mise en page : Unité mobile
Photos et illustrations : Camille Maheas, la Ville de La Rochelle
Remerciements à Marc Massion, Xavier Lempereur (Cabinet de la Ville de La Rochelle) et Camille Maheas
Impression : Ott Imprimeurs. Tirage : 1 500 exemplaires.
Dépôt légal à parution.

 **AMARIS**
ASSOCIATION NATIONALE
DES COMMUNES POUR LA MAÎTRISE
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS